

Résiliation de bail de location et restitution de caution

Par patho, le 29/07/2011 à 12:01

Bonjour,

Dans le cadre de la résiliation de bail de location d'un appartement, nous avons fait un état des lieux, nous avons constaté que 7 lattes du parquet de l'appartement étaient abimés. Le propriétaire viens de me faire parvenir un courrier en recommandé avec accusé de réception en me réclamant des frais d'un montant supérieur de 30 % de la caution en joignant un devis pour la réhabilitation de la globalité de la pièce. Suite à ça j'ai pris contacte avec la société qui a établit le devis pour demander un nouveau devis correspondant seulement à la refection des 7 lattes rayées qui a refusé.

Lors de l'état des lieu d'entrée, le parquet était déjà enregistré comme passable. Quel recours puis-je avoir en sachant que nous avons entretenu correctement cet appartement en ayant même effectué des réparations nécessaires qui n'auraient pas eu lieu d'être?

Merci de votre aide

Cordialement

Charline THOMAS thomascharline@gmail.com

Par mimi493, le 29/07/2011 à 18:37

S'il y a des lattes abimées à votre départ, c'est que vous avez mal entretenu le logement et que vous n'avez pas fait les réparations nécessaires.

Quant à savoir s'il est possible de réparer sans devoir changer le parquet, ça dépend du parquet.